



Numéro de Révision: 001.0

Date de sortie: 03/05/2024

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LePage Heavy Duty Contact Cement	Numéro IDH:	2994441
Type de produit/utilisation:	Adhésif à base de solvant	numéro d'item	
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE	
DANGER:	LIQUIDE ET VAPEURS TRES INFLAMMABLES. PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANEE. PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	2
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
DANGER PAR ASPIRATION	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes. Interdiction de fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas jeter dans l'eau. Utiliser une installation anti-déflagrante. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de

Numéro IDH: 2994441

Nom du produit: LePage Heavy Duty Contact Cement

Intervention:

travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. NE PAS faire vomir. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Élimination:

Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
acétone	67-64-1	10 - 30
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	64742-89-8	10 - 30
Methyl ethyl ketone	78-93-3	10 - 30
acétate de propyle	109-60-4	10 - 30
tert-butyl acetate	540-88-5	5 - 10
Phenol polymerise avec le formaldéhyde	9003-35-4	5 - 10
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol	119-47-1	0.1 - 1
Oxyde de magnésium	1309-48-4	1 - 5

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.
Contact avec la peau:	Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	S'il y a contact avec les yeux, les rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau pendant 15 minutes et obtenir une aide médicale immédiate.
Ingestion:	Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
Symptoms:	Voir la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection totale.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Aucun connu

Produit ou gaz issus de la combustion: Dioxyde de carbone. Oxyde de carbone.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Faire tremper dans un agent d'absorption inerte. Conserver dans un récipient fermé jusqu'au moment de son élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention.

Stockage: Non disponible

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
acétone	250 ppm TWA 500 ppm STEL	1,000 ppm (2,400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	Rien	100 ppm (400 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Methyl ethyl ketone	200 ppm TWA 300 ppm STEL	200 ppm (590 mg/m3) PEL	Rien	Rien
acétate de propyle	100 ppm TWA 150 ppm STEL	200 ppm (840 mg/m3) PEL	Rien	Rien
tert-butyl acetate	50 ppm TWA 150 ppm STEL	200 ppm (950 mg/m3) PEL	Rien	Rien
Phenol polymerise avec le formaldéhyde	Rien	Rien	Rien	Rien
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol	Rien	Rien	Rien	Rien
Oxyde de magnésium	10 mg/m3 TWA Fraction inhalable.	15 mg/m3 PEL Total des particules en suspension. 50 MPPCF TWA poussière totales 5 mg/m3 TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m3 TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques: Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.

Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux: Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

Protection de la peau: Utiliser des gants et un vêtement de protection imperméables pour empêcher le contact avec la peau, si besoin est.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Havane
Odeur:	Piquant
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non disponible
Point / zone d'ébullition:	Non disponible
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Gravité spécial:	0.845 - 0.869 à 25 °C (77°F)
Densité de vapeur:	Non disponible
Point d'éclair:	-18 °C (0.4 °F) specification interne Henkel
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	Non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Teneur VOC:	54.35 %
Viscosité:	1,000 - 1,400 cp
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	En cas d'incendie, fission de monoxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2).
Produits incompatibles:	Des oxydants forts.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Peut irriter le nez, la gorge et les poumons. Peut causer une sensibilisation par inhalation.
Contact avec la peau:	Peut irriter la peau. Peut causer une réaction allergique de la peau.
Contact avec les yeux:	Peut causer une légère irritation.
Ingestion:	Peut être nocif si avalé. Peut présenter un risque d'aspiration si avalé.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
acétone	Oral LD50 (Souris) = 5.2 g/kg Oral LD50 (Souris) = 3,000 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 5,340 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 5,800 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 9,800 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 20,000 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 76 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 50.1 mg/l	Système nerveux central, Irritant
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 7,630 mg/m ³ CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,610 mg/m ³	Irritant
Methyl ethyl ketone	Oral LD50 (Souris) = 670 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 2,300 - 3,500 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4,500 - 6,800 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 8,000 mg/kg	Irritant, Système nerveux central
acétate de propyle	Oral LD50 (Souris) = 8,300 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 6.64 g/kg Oral LD50 (Rat) = 9,370 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 32 mg/l	Système nerveux central, Irritant
tert-butyl acetate	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 2.23 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 13.3 mg/l	Sang, Cardiaque, Système nerveux central, Gastro-intestinal, Irritant
Phenol polymerise avec le formaldéhyde	Rien	Aucune donnée
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol	Oral LD50 (Souris) = 11,000 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 11,000 mg/kg	Irritant
Oxyde de magnésium	Rien	Sang, Système nerveux central, Système immunitaire, Irritant

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
acétone	Non	Non	Non
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	Non	Non	Non
Methyl ethyl ketone	Non	Non	Non
acétate de propyle	Non	Non	Non
tert-butyl acetate	Non	Non	Non
Phenol polymerise avec le formaldéhyde	Non	Non	Non
6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol	Non	Non	Non
Oxyde de magnésium	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: ADHÉSIFS
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1133
Groupe d'emballage: II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Adhesives
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1133
Groupe d'emballage: II

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: ADHESIVES
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1133
Groupe d'emballage: II

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Première publication.

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 03/05/2024

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.